



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail

Hauts-de-France

# AGIR EN PREVENTION

UNEA : Intervention 11 mars 2025

# SOMMAIRE

1

LES OFFRES DE SERVICES

2

LES DONNÉES DE SINISTRALITÉ

3

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION

4

NOTIONS DE BASE EN PRÉVENTION

5

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

6

LES INCITATIONS FINANCIÈRES :  
LEVIERS DE PRÉVENTION

# 1 - LES OFFRES DE SERVICES

# LA CARSAT HAUTS-DE-FRANCE : NOS MISSIONS

3 grandes missions de service public auprès

- des salariés,
- des entreprises,
- des retraités.



**RETRAITE**



**ACTION SOCIALE**



**DIRECTION DE LA SANTE AU TRAVAIL ET DES RISQUES PROFESSIONNELS**

# 1. PRÉPARER ET PAYER LA RETRAITE

Le salarié

Espace personnel sur  
[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) + envoi d'un mail via la  
messagerie sécurisée de l'espace personnel

L'entreprise

[fonctionconseilentreprise@carsat-nordpicardie.fr](mailto:fonctionconseilentreprise@carsat-nordpicardie.fr)

## Nos missions :

- Suivre la carrière des assurés tout au long de leur vie professionnelle,
- Informer les salariés,
- Conseiller les futurs retraités,
- Payer les retraites.

3<sup>ème</sup> caisse de France

12,696 milliards d'€  
de prestations versées

1307300 retraités

10 197 retraites anticipées pour  
carrière longue



**l'Assura  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun  
Hauts-de-France

## 2. ACCOMPAGNER LES ASSURÉS FRAGILISÉS : PROBLÈME DE SANTÉ OU DE PERTE D'AUTONOMIE

Le salarié  
peut  
prendre  
contact  
par mail :

Flandres	<a href="mailto:servicesocial.flandres@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.flandres@carsat-nordpicardie.fr</a>
Hainaut	<a href="mailto:servicesocial.hainaut@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.hainaut@carsat-nordpicardie.fr</a>
Lille - Douai	<a href="mailto:servicesocial.lilledouai@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.lilledouai@carsat-nordpicardie.fr</a>
Roubaix /Tourcoing	<a href="mailto:servicesocial.roubaixtourcoing@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.roubaixtourcoing@carsat-nordpicardie.fr</a>
Artois	<a href="mailto:servicesocial.artois@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.artois@carsat-nordpicardie.fr</a>
Côte d'Opale	<a href="mailto:servicesocial.cotedopale@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.cotedopale@carsat-nordpicardie.fr</a>
Somme	<a href="mailto:servicesocial.somme@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.somme@carsat-nordpicardie.fr</a>
Aisne	<a href="mailto:servicesocial.aisne@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.aisne@carsat-nordpicardie.fr</a>
Oise	<a href="mailto:servicesocial.oise@carsat-nordpicardie.fr">servicesocial.oise@carsat-nordpicardie.fr</a>

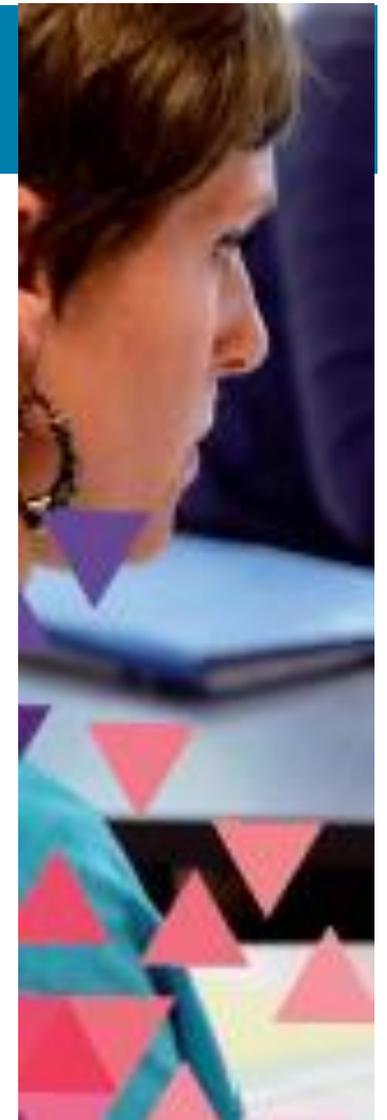
### Nos missions :

#### Service Social

- Accompagner les assurés fragilisés et faciliter l'accès aux soins,
- Aider les assurés à prévenir le risque de désinsertion professionnelle,

- Contribuer au maintien à domicile,
- Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs.

#### Action Sociale Vieillesse



# 3. ACCOMPAGNER TOUTES LES ENTREPRISES HDF

## 2 unités techniques :

- Le Laboratoire Inter régional de Chimie et Toxicologie (LICT : Analyses et Expertises)
- Le Centre de Mesures Physiques (CMP)

L'entreprise  
peut  
prendre  
contact :

[contactprevention@carsat-nordpicardie.fr](mailto:contactprevention@carsat-nordpicardie.fr)

L'agent de secteur

Ligne employeur :  
36 79 (Service gratuit + prix d'un appel)

## Nos missions :

- Accompagner les employeurs, prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention,
- Cibler les risques professionnels majeurs,
- Fixer le taux de cotisation des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP).

14 071 interventions  
réalisées en  
entreprises, 624  
prestations

6,2 millions d'€  
d'aides  
financières  
déployées

624 entités  
habilités à  
dispenser les  
formations



**l'Assura  
Maladie**



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun  
Hauts-de-France

# UN RÉSEAU STRUCTURE



CPAM

CARSAT

**La direction des risques professionnels**  
*(Cnam et caisses régionales (Carsat/CRAMIF/CGSS))*

- l'assureur solidaire des entreprises
- le préventeur et le prescripteur

## 2 – LES DONNÉES DE SINISTRALITÉ

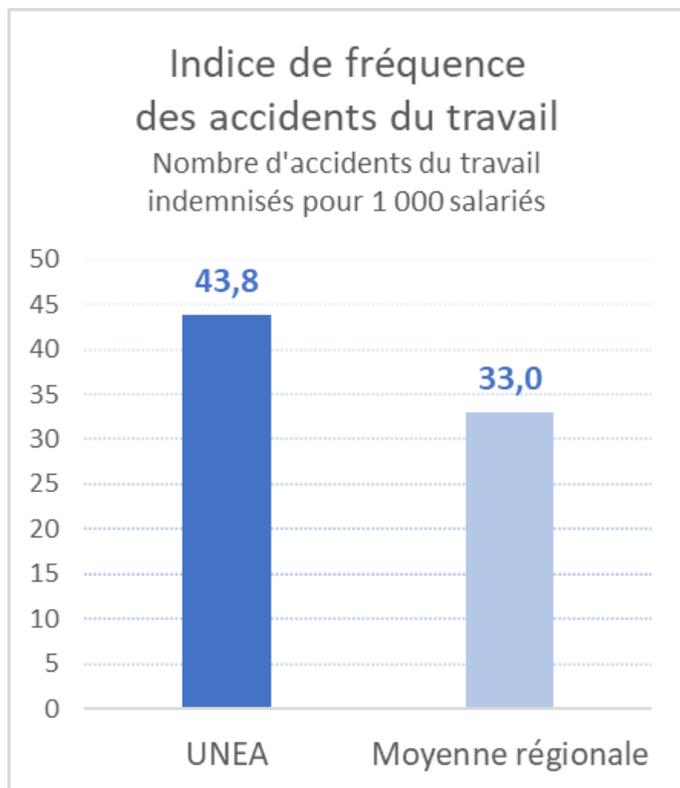
# STATISTIQUES DE SINISTRALITÉ – EFFECTIFS, ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES

Sur les 79 établissements pris en compte :

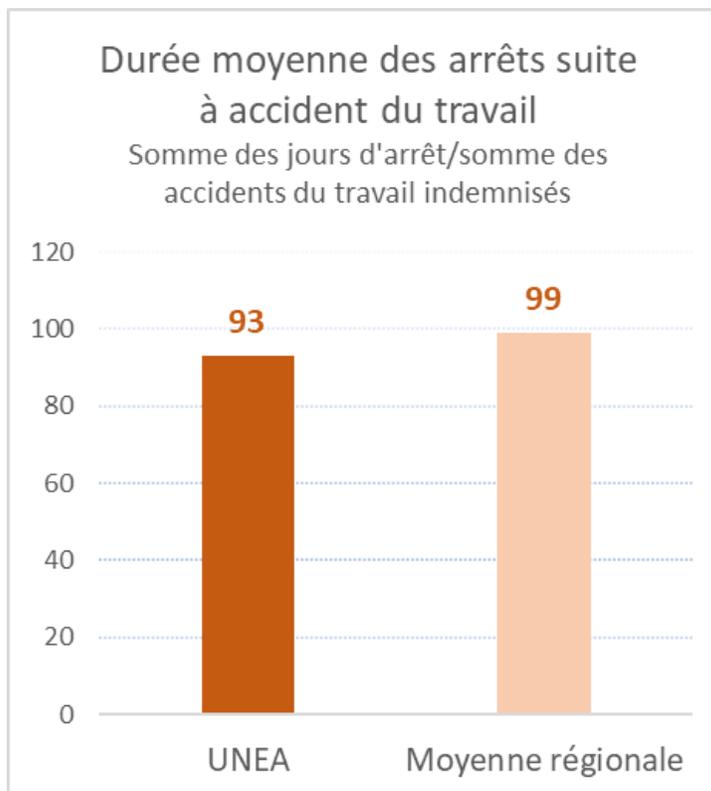
- 3 970 salariés
- 174 accidents du travail
- 17 maladies professionnelles

# STATISTIQUES DE SINISTRALITÉ – ACCIDENTS DU TRAVAIL

Des accidents du travail plus fréquents...

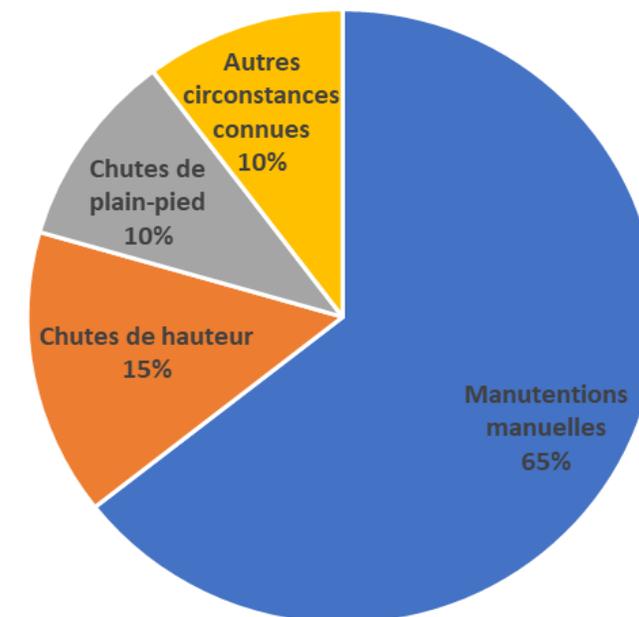


... dont les arrêts sont plus courts...



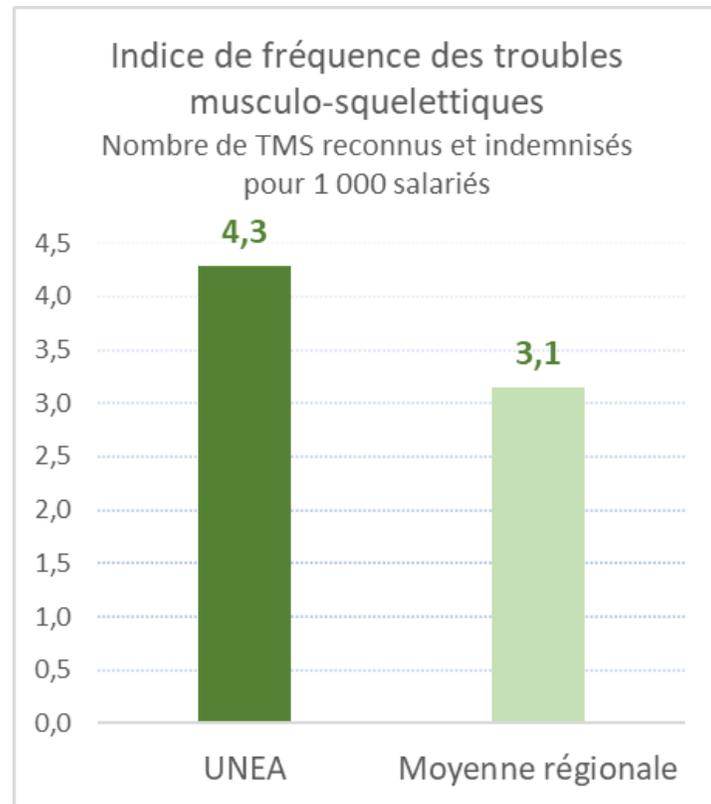
... et dont la cause principale sont des manutentions manuelles.

Circonstances des accidents du travail dans les établissements UNEA

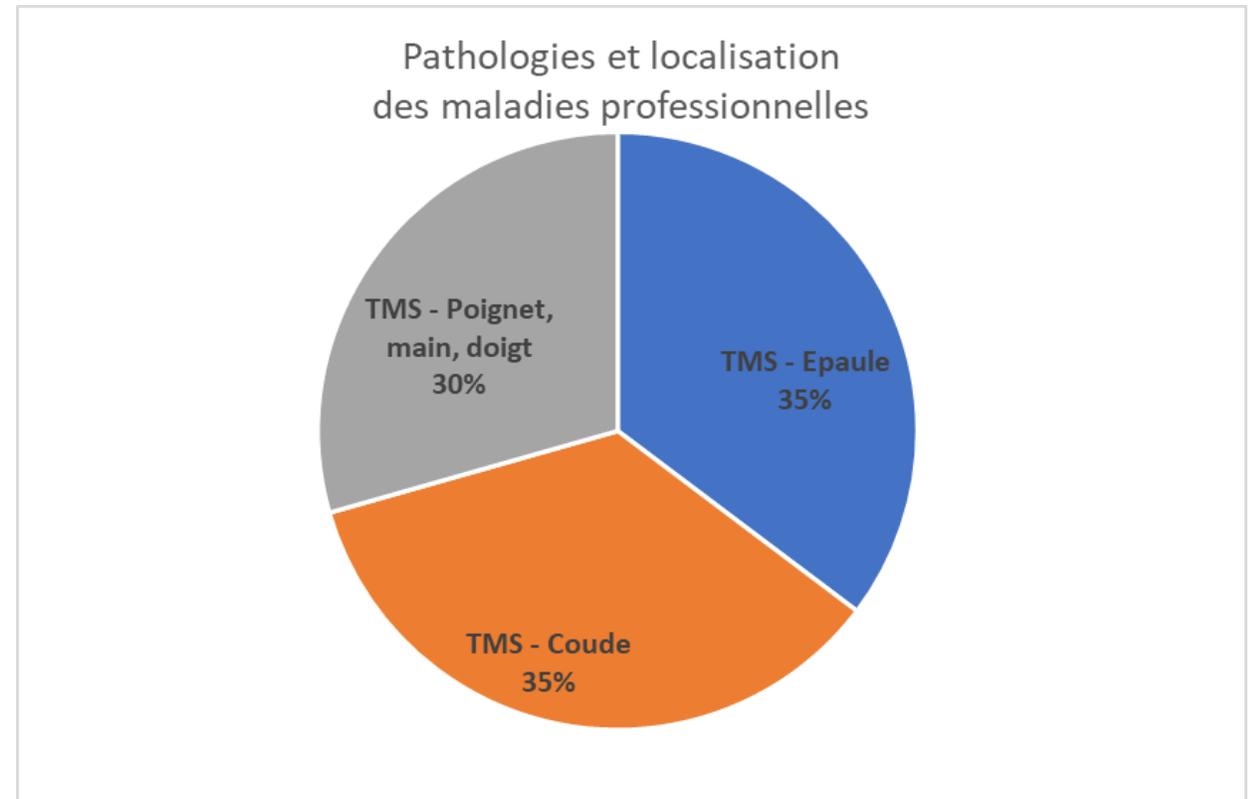


# STATISTIQUES DE SINISTRALITÉ – MALADIES PROFESSIONNELLES

Des maladies professionnelles plus fréquentes...



... qui sont exclusivement des troubles musculo-squelettiques.



Source : Carsat Hauts-de-France, données 2023.

# 3 - LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION

# ENJEUX DE LA PRÉVENTION

## Enjeux humains



- Statistiques AT et de MP
- Conséquences pour les victimes

- Des coûts directs pour l'entreprise
- Des coûts indirects pour tous



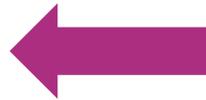
## Enjeux économiques

## Enjeux juridiques



- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

- Climat dans l'entreprise, qualité produits, services, image de marque...

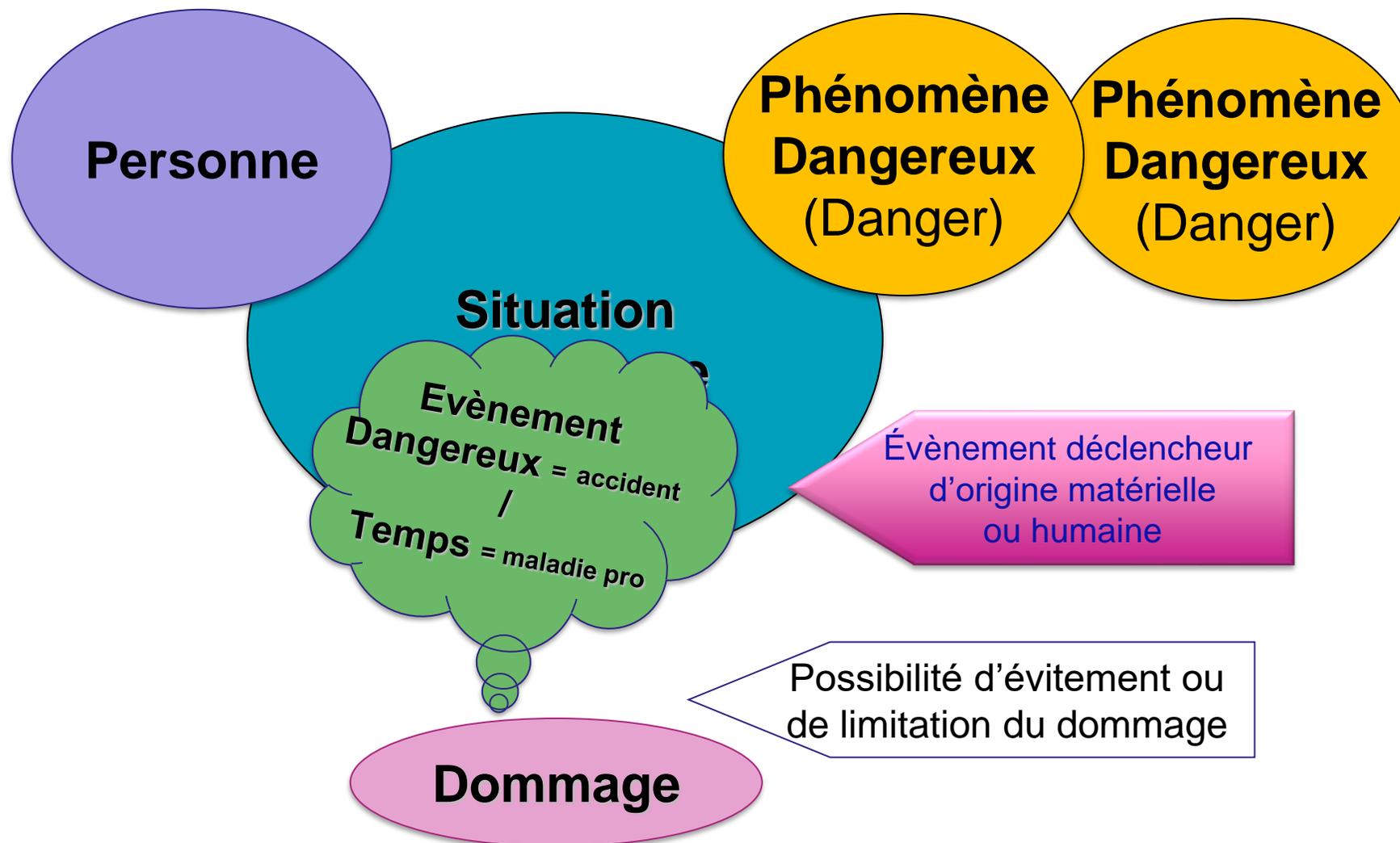


## Enjeux sociétaux

# 4 – LES NOTIONS DE BASE EN PRÉVENTION

## DIFFÉRENCE PREVENTION / MISE EN SÉCURITÉ

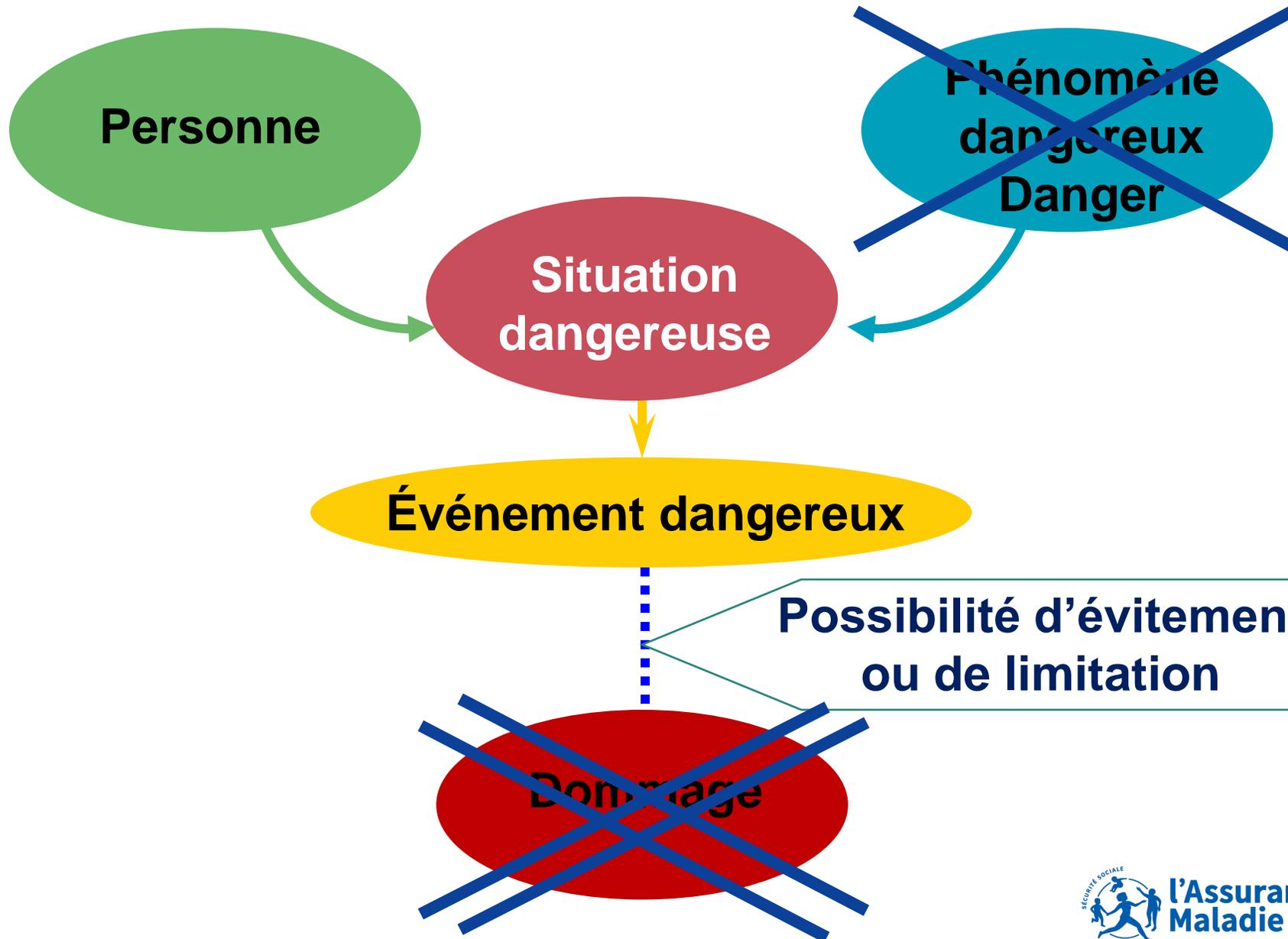
# PROCESSUS D'APPARITION D'UN DOMMAGE

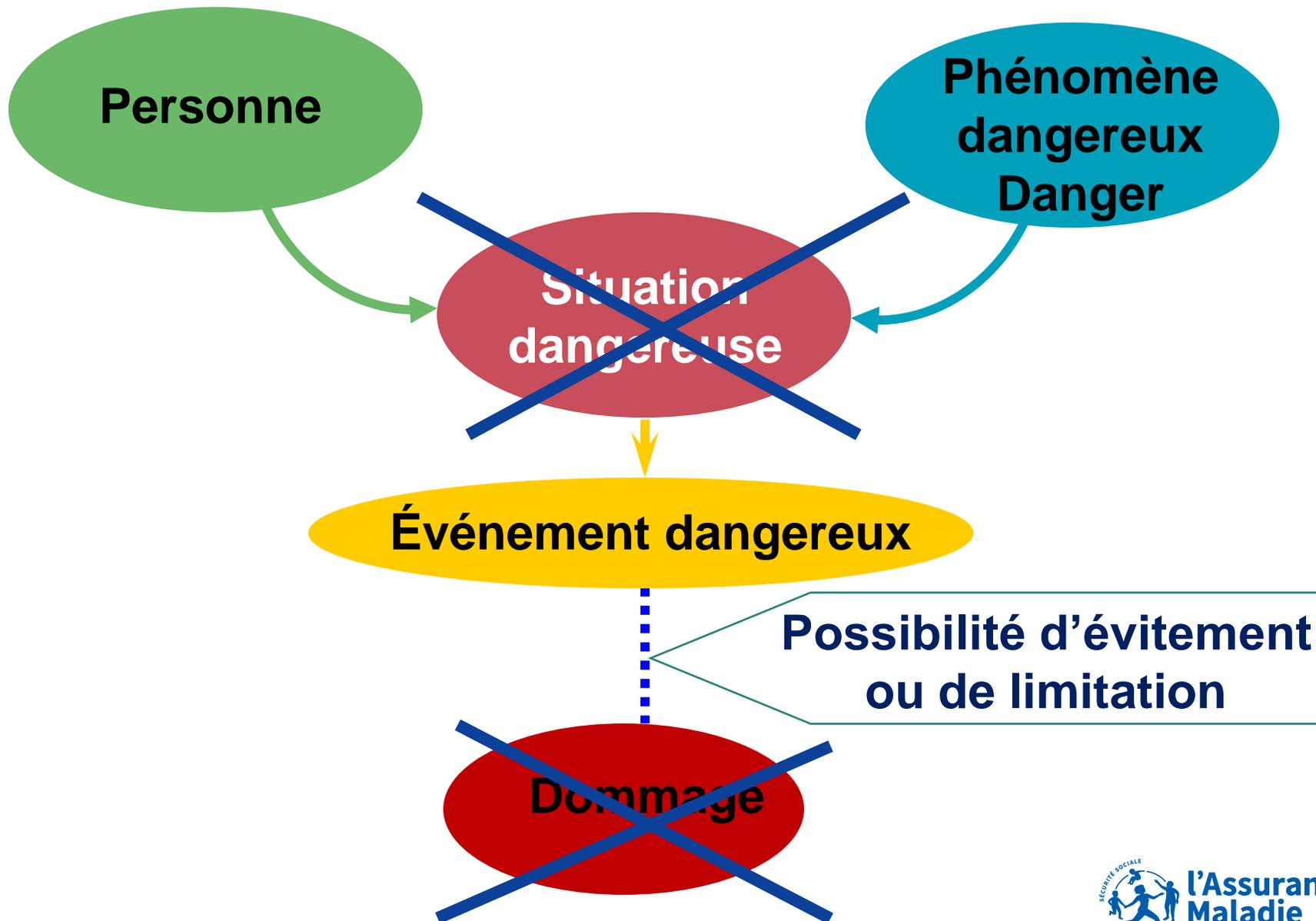


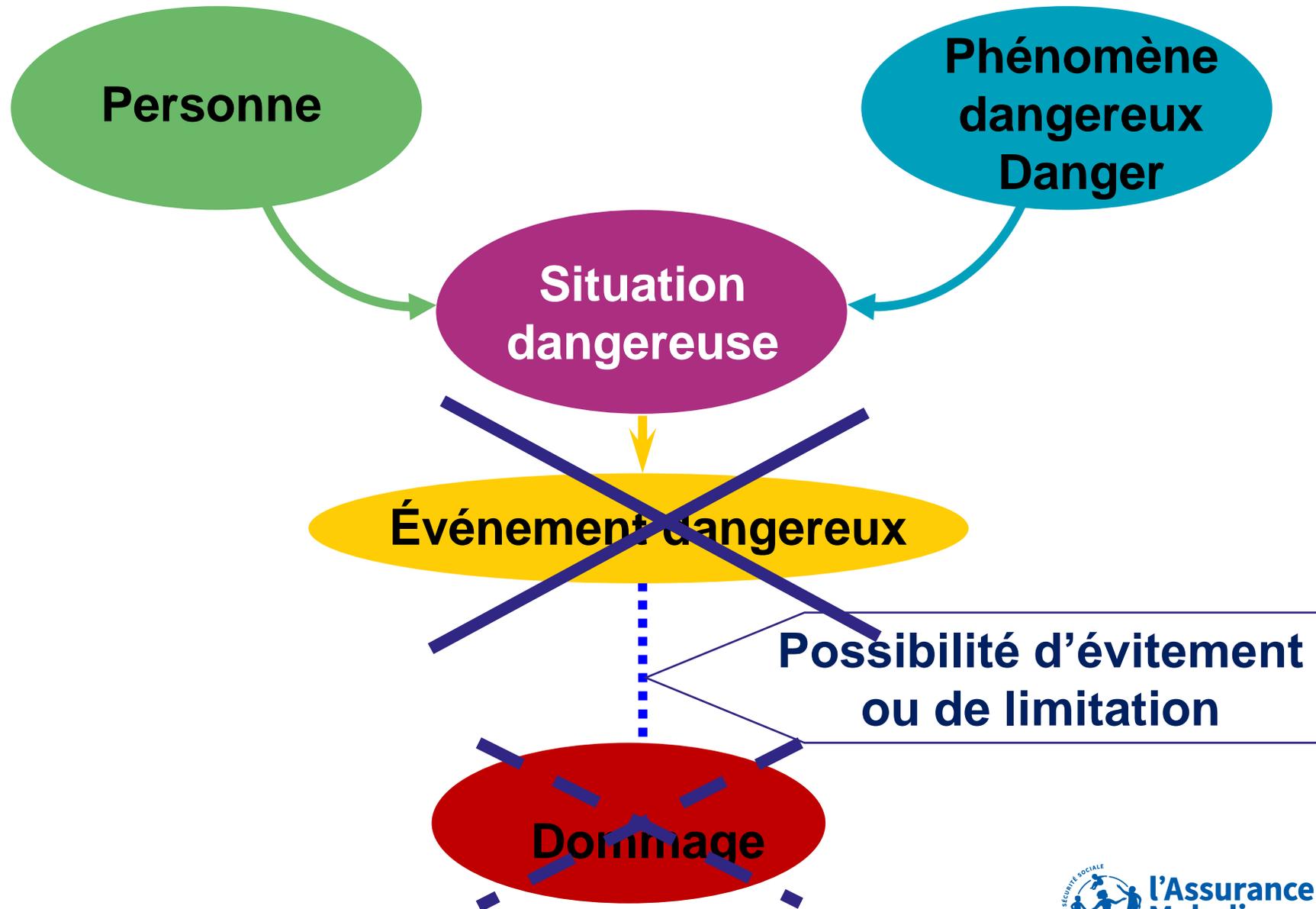
# SUPPRESSION (OU REDUCTION) DU RISQUE

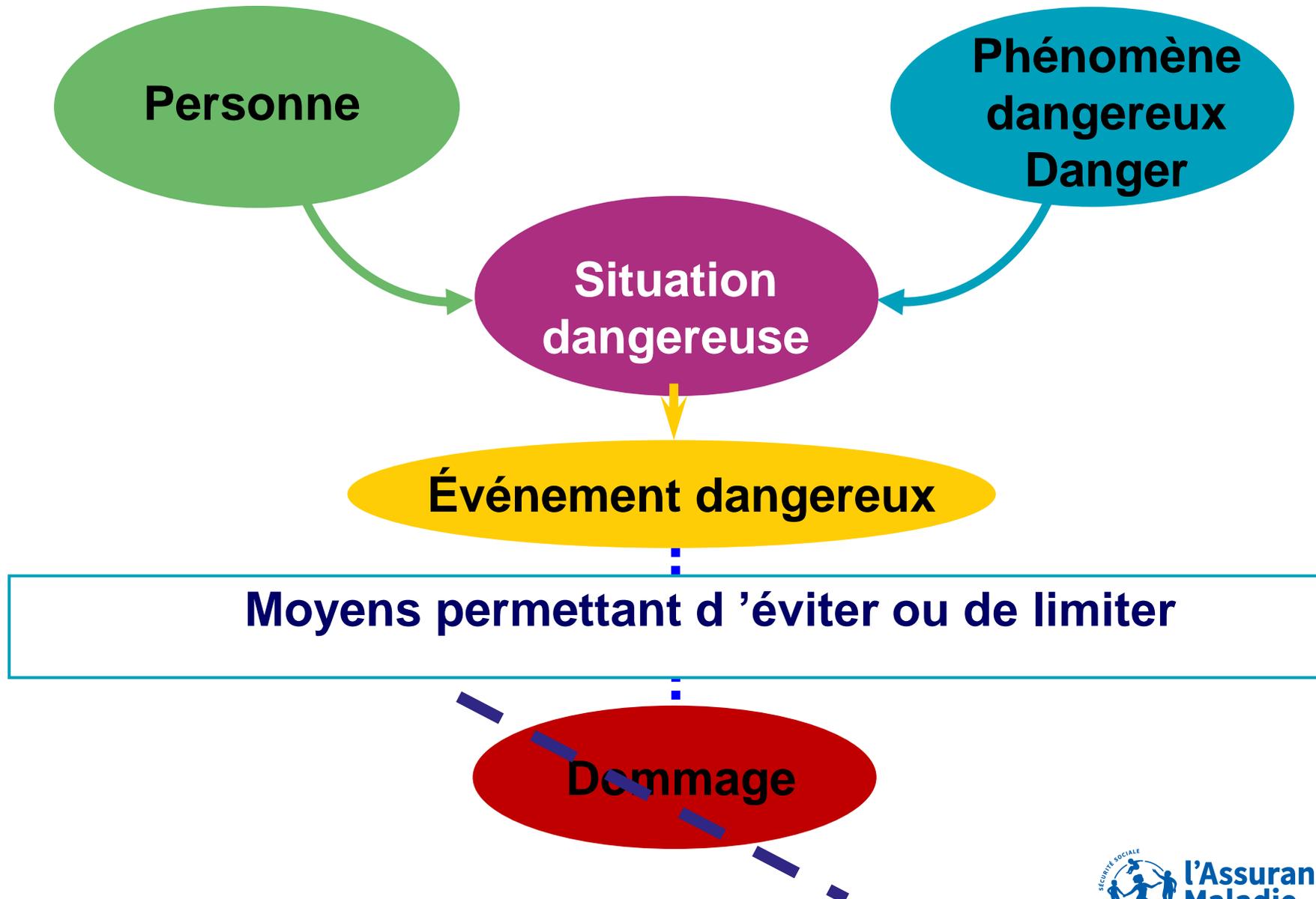
- SUR QUELLE COMPOSANTE AGIR ?
- QUELLE EST LA PLUS EFFICACE ?











# PREVENTION ? SECURITE ?

Quand fait-on de la  
**PREVENTION ?**

Quand fait-on de la  
**MISE EN SECURITE ?**



ANTICIPATION

PREVENTION

ALEATOIRE

MISE EN SECURITE



Personne

~~Phénomène dangereux~~

Situation dangereuse

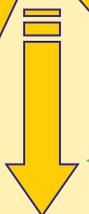
Facteur déclencheur



Évènement dangereux

E.P.I. consigne

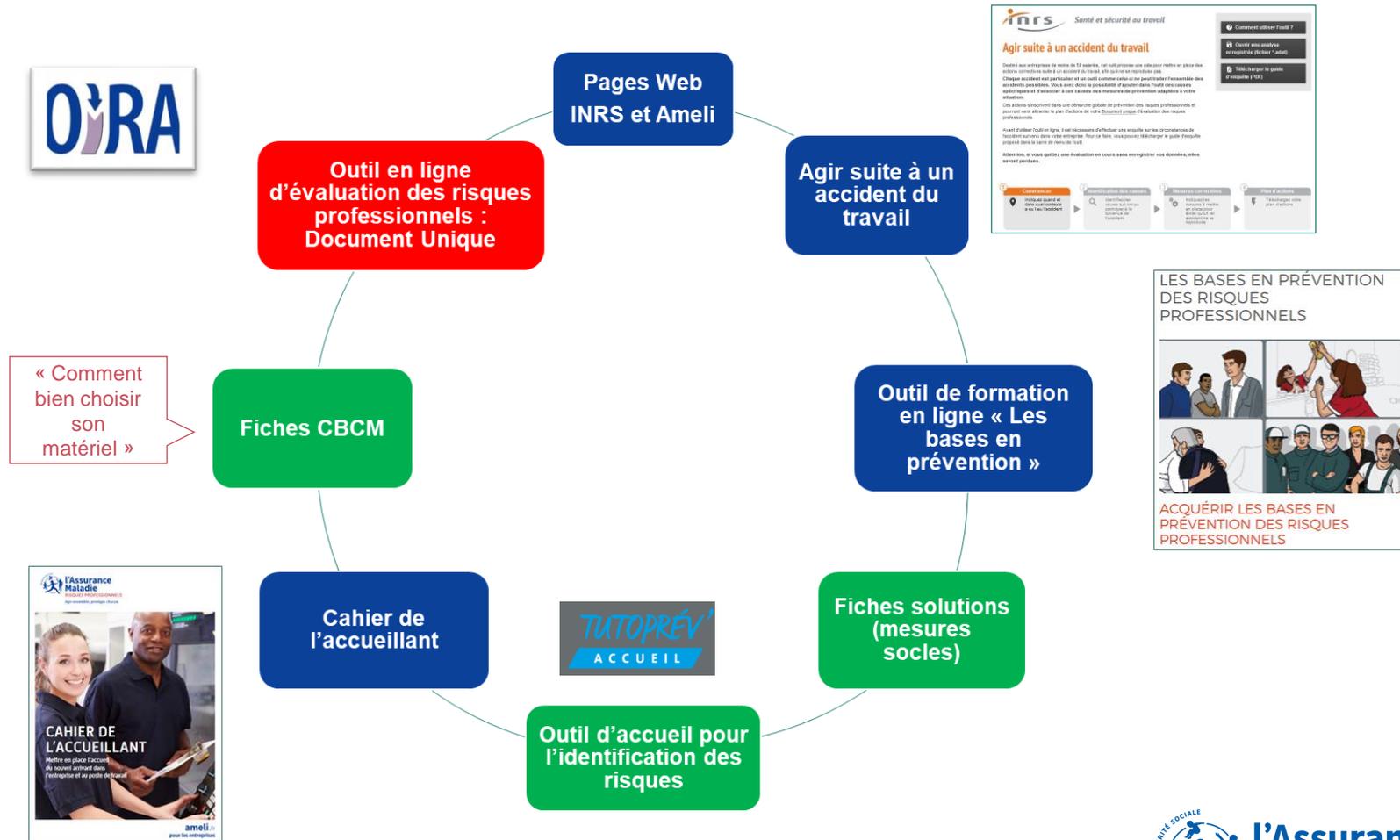
Dispositif d'évitement du dommage



DOMMAGE

# 5 – LES OUTILS A VOTRE DISPOSITION

# LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION



# PRÉSENTATION DES OUTILS A DISPOSITION

## Site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

The screenshot shows the navigation menu of the ameli.fr website. At the top, there are tabs for 'ASSURÉ', 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ', and 'ENTREPRISE'. Below these, there is a search bar and a 'VERSION CONTRASTÉE' button. The main navigation bar includes 'ACTUALITÉS', 'COVID-19', 'VOTRE ENTREPRISE', 'VOS SALARIÉS', and 'SANTÉ AU TRAVAIL'. The 'SANTÉ AU TRAVAIL' menu is expanded, showing a list of categories such as 'La prévention : pourquoi et comment', 'Risques', 'Formation à la sécurité et à la prévention', and 'Aides financières TPE / PME : principes clés'. A sidebar on the right contains icons for various services like 'Transport routier de voyageurs', 'Travailleurs indépendants', 'Bâtiment et travaux publics', etc.

## Site [inrs.fr](https://www.inrs.fr)

The screenshot shows the inrs.fr website. The header includes the INRS logo and the tagline 'Santé et sécurité au travail'. There is a search bar and a 'Rechercher sur le site...' button. The main navigation bar includes 'INRS', 'Actualités', 'Démarches de prévention', 'Risques', 'Métiers et secteurs d'activité', 'Services aux entreprises', and 'Publications et outils'. The page content is titled 'TPE-PME : des outils en ligne pour évaluer les risques professionnels'. It features a document icon and a play button. The text describes a unique document and prevention actions for small businesses. An illustration shows a hand holding a tablet displaying a risk assessment scale from 'FAIBLE' to 'MOYEN FORT'. A sidebar on the right suggests other documents to view, including 'Évaluation des risques professionnels'.

# E-LEARNING À DESTINATION DES DIRIGEANTS

The screenshot displays the Carsat eLearning platform interface. At the top, there is a navigation bar with the logo for 'l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELLS' and 'Carsat', along with the text 'Carsat eLearning' and a language dropdown set to 'Français (fr)'. On the left, a sidebar menu contains the following items: 'Tableau de bord', 'Accueil du site', 'Fichiers personnels', 'Mes cours', 'Risque routier', 'Prévention RPS', and 'Administration du site'. The main content area shows three course cards:

- EL 001 - Prévention du risque routier :** Le ... 0% terminé
- EL 002 - Prévention des risques professionnels ...** 100% terminé
- EL 003 - Prévention des TMS : S'engager dans ...** 100% terminé

Below these, a fourth card is partially visible:

- EL004 - Prévention des risques psychosociaux** 0% terminé

S'engager dans une démarche de prévention des risques professionnels [Lien](#)

# SE FORMER AUX BASES EN PRÉVENTION

**CETTE E-FORMATION PERMET  
D'ACQUÉRIR LES  
CONNAISSANCES  
DE BASE EN SANTÉ  
ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

LES BASES EN PRÉVENTION  
DES RISQUES  
PROFESSIONNELS



ACQUÉRIR DES BASES EN  
PRÉVENTION DES RISQUES  
PROFESSIONNELS

**IMPORTANT**

Disponible gratuitement  
sur le site de formation  
de l'INRS :

[eformation-inrs.fr](http://eformation-inrs.fr)

# LES DÉPLIANTS MÉTIERS

IL EXISTE UNE TRENTAINE DE DÉPLIANTS [LIEN](#)



# LES DÉPLIANTS MÉTIERS

# EXEMPLE DÉPLIANT PROPRETÉ

## LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Le secteur de la propreté est en constante croissance depuis plusieurs années. Dans le même temps, les difficultés que rencontrent les entreprises de propreté sont bien réelles : marges faibles, appels d'offres limités dans le temps, déficit d'attractivité, horaires décalés, évolutions de la réglementation... Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés.

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles (TMS) sont encore nombreux dans le secteur de la propreté.

### DANS VOTRE PROFESSION :

**2 300 000**  
JOURNÉES PERDUES PAR AN

**42 %**  
DES ACCIDENTS LIÉS AUX  
MANUTENTIONS MANUELLES

**45 %**  
DES ACCIDENTS DUS  
AUX CHUTES

EN MOYENNE :  
**93**  
JOURS D'ARRÊT PAR  
ACCIDENT DU TRAVAIL

**253**  
JOURS D'ARRÊT  
PAR MALADIE  
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

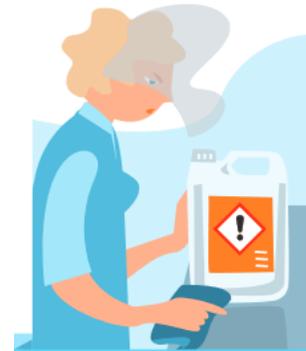
## LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS  
ET AUX ARTICULATIONS**



**CHUTES ET GLISSADES**



**INTOXICATIONS,  
ALLERGIES,**



**ACCIDENTS DE LA ROUTE**

### PASSEZ À L'ACTION

↓ **Organisez le travail et choisissez des équipements adaptés pour limiter les manutentions**

- Préparez les conditions d'intervention de vos agents avec le client : veillez à équilibrer la charge de travail, le délai de réalisation et les effectifs.
- Équipez les salariés en matériel performant et adapté aux travaux et associez-les à leur choix.
- Prenez en compte les critères de confort et de sécurité au travail lors des achats de matériel : matériel réglable pour l'adapter à la morphologie du salarié, réduction des efforts à exercer, du niveau de bruit, des vibrations.

↓ **Repérez les risques de chutes à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**

- Repérez lors de la visite préalable les risques de chutes de hauteur et de plain-pied, et proposez une intervention avec du matériel adapté.
- Privilégiez le nettoyage en restant au sol (par exemple, perche pour les vitres), sinon utilisez les équipements adaptés pour les travaux en hauteur (par exemple, plates-formes individuelles roulantes légères : PIRL).
- Délivrez les autorisations de conduite pour les équipements concernés (PEMP...), après avoir vérifié les connaissances des salariés (Caces).
- Fournissez et faites porter des chaussures à semelles antidérapantes.

↓ **Substituez aux produits dangereux des produits qui le sont moins**

- Évitez ou limitez l'exposition des salariés aux produits purs (prêt à l'emploi, centrale de dilution, etc.).
- Organisez le stockage et l'étiquetage des contenants de produits chimiques.
- Ne jamais transvaser de produit sans reproduire l'étiquette et consulter les FDS.
- Faites respecter le plan de nettoyage/désinfection (choix des produits, dosage, etc.).
- Mettez à disposition et faites porter des équipements de protection individuelle appropriés (lunettes, masques, gants, bottes, vêtements).
- Formez les salariés à la lecture des étiquettes et aux modes opératoires.

↓ **Limitez le risque d'accident lors des déplacements**

- Organisez les déplacements pour identifier et faire emprunter les itinéraires les plus sûrs. Prenez en compte leur durée réelle pour donner au salarié le temps nécessaire pour se rendre sur les chantiers en sécurité.
- Privilégiez des interventions sur un secteur géographique restreint et proche du domicile de l'agent.
- Aménagez les véhicules pour éviter les projections d'objet en cas de freinage.
- Tenez à jour un carnet d'entretien et de suivi par véhicule et réalisez les réparations sans délai.
- Formez les salariés à la répartition et à l'arrimage des matériels et produits dans le véhicule.

# LES DÉPLIANTS MÉTIERS

# EXEMPLE DÉPLIANT PROPRETÉ

## DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé et celle de vos salariés ;  
→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ rendez le métier plus attractif ;  
→ améliorez la qualité de vos services ;

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.



OUI

→ Des solutions simples, éprouvées et rentables existent.

→ Consulter vos salariés avant de les choisir permet une meilleure mise en œuvre.

## DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



[www.inrs.fr/proprete](http://www.inrs.fr/proprete)

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

[www.ameli.fr/proprete](http://www.ameli.fr/proprete)



En partenariat avec :



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



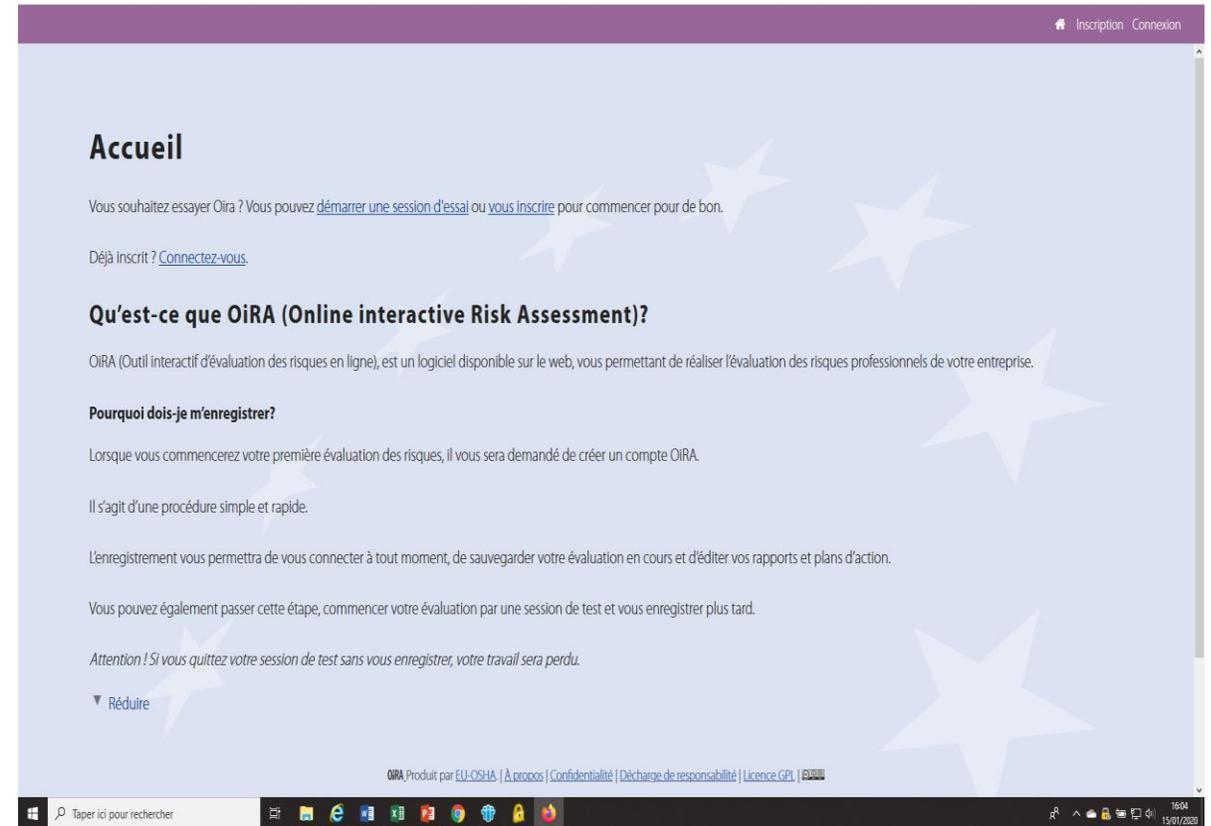
Assurance Maladie - Risques professionnels  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

Édition INRS ED 4409 - 1<sup>re</sup> édition - Novembre 2020 - 5 000 ex. - ISBN 978-2-7389-2404-3 - Conception graphique : Clémentine Rocolle / kis r/cvcatvvs - Illustrations : Emilienne/illapik.com - Imprimé par Stipa



- Outil sectoriel online permettant de réaliser l'évaluation des risques professionnels
- Elaboré en associant des organismes de prévention (INRS, CARSAT...)  
et des acteurs du métier concerné
- Anonyme et gratuit
- Développé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), dont l'INRS est le partenaire français

- Accessible en ligne, à partir du site de l'INRS ou des moteurs recherche
- Possibilité de faire une session test ou de s'enregistrer (identifiant / mot de passe) pour sauvegarder l'évaluation en cours et éditer les rapports et plans d'action (D.U.)
- Aucune utilisation des données personnelles au niveau européen ou national





- On retrouve les risques liés au métier
- Il est possible d'ajouter des risques observés
- On vous propose des mesures de prévention
- Il est également possible d'ajouter d'autres mesures de prévention
- On peut ensuite éditer le plan d'action

# OUTILS OIRA D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



## Des outils adaptés aux activités de votre entreprise

- Accueil de jeunes enfants
- Aide à domicile
- Boucherie - Charcuterie
- Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie - Glaceries
- Cabinet dentaire
- Centres de contrôle technique
- Clubs sportifs
- Coiffure
- Commerce alimentaire de proximité
- Commerce alimentaire de gros
- Commerce de détail non alimentaire
- Commerce de gros non alimentaire
- Commerce et réparation automobiles et poids lourds
- Culture de la banane
- Culture de la canne à sucre
- Déchets
- Déménagement
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Hôtels, cafés, restaurants
- Industries graphiques
- Industries plastique et caoutchouc
- Mécanique industrielle
- Messagerie - Fret express
- Métallerie - Travail des métaux

- Métiers de la propreté
- Métiers du bois : ameublement
- Métiers du bois : emballage
- Métiers du bois : scierie
- Organisation associative
- Pharmacie d'officine
- Poissonnerie
- Production audiovisuelle
- Prothésiste dentaire
- Restauration rapide
- Services funéraires
- Soins et prothésie ongulaires
- Soins esthétiques
- Traiteur organisateur de réceptions
- Traitement et revêtement des métaux
- Transport routier de marchandises
- Transport routier de voyageurs
- Transport sanitaire
- Travail de bureau
- Vétérinaire

Il existe un tutoriel

<https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

La liste des outils sectoriels est régulièrement mise à jour. Si votre secteur d'activité n'est pas couvert, **vous pouvez utiliser l'outil générique.**

- ▶ **En complément des outils par métier, l'outil Plan d'actions Covid-19 vous permet d'évaluer les risques liés à la Covid-19 et de télécharger un plan d'actions.**

# INTÉGRER LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS L'ENTREPRISE

LE CAHIER DE L'ACCUEILLANT  
POUR METTRE EN PLACE  
L'ACCUEIL DU NOUVEAU DANS  
L'ENTREPRISE ET A SON POSTE  
DE TRAVAIL



**IMPORTANT**

Disponible gratuitement  
sur [ameli.fr](https://ameli.fr) pour accéder  
au document

[Lien](#)

# INTÉGRER LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS L'ENTREPRISE



## CAHIER DE L'ACCUEILLANT

Mettre en place l'accueil  
du nouvel arrivant dans  
l'entreprise et au poste de travail

## ENJEUX DE L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS L'ENTREPRISE

Toute personne arrivant dans une nouvelle entreprise (un stagiaire, un premier ou nouvel emploi, un intérimaire, un apprenti, une personne en formation par alternance, etc.) ou affectée à un nouveau poste de travail (mutation interne, reconversion, absence longue durée, etc.), est particulièrement exposée aux risques professionnels.

Les nouveaux arrivants représentent une catégorie vulnérable de salariés due à :

- une conscience insuffisante des dangers liés à leur nouveau poste ;
- une méconnaissance de la prévention des risques professionnels liés à cette nouvelle activité ;
- des difficultés à se projeter dans le futur en termes de santé particulièrement pour les jeunes, ayant une tendance accrue à la prise de risques et donc représentant une population plus vulnérable.

Près de 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois suivant l'embauche.



1/4 concern des salariés ayant moins de 1 an d'ancienneté au poste  
(Source : base EPICEA)

### COMMENT ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ARRIVANTS ?

Pour accueillir un nouveau, il faut l'intégrer à l'entreprise, le former à son poste et ainsi le protéger des risques professionnels. Pour cela, il faut identifier l'accueillant capable d'assumer cette mission afin de :

1. lui expliquer le travail ;
2. s'assurer qu'il a compris les explications ;
3. lui transmettre progressivement des connaissances, des savoir-faire ;
4. et valider ses résultats.

Ce salarié doit maîtriser les notions de santé et sécurité au travail pour l'intégrer dans l'accueil. Cette étape va au-delà d'une simple présentation de l'entreprise ou de la remise d'un livret d'accueil, et doit intégrer un accompagnement et un véritable suivi. L'accueillant est donc une personne expérimentée et identifiée comme exemplaire dans l'entreprise. Il est important qu'il dispose du temps nécessaire pour réaliser sa mission d'accueil.



Les salariés de 18 à 24 ans ont 1,5 fois plus d'accidents de travail que les autres salariés



## METTRE EN PLACE CONCRÈTEMENT UN ACCUEIL

Pour organiser l'accueil du nouveau dans les meilleures conditions, il vous faut vous appuyer sur une démarche structurée. L'accueil du nouveau intègre deux phases de son arrivée dans l'entreprise :

### 1. Accueil général

Il consiste principalement à présenter l'environnement de travail dans lequel le nouveau va travailler, lui remettre des documents du type livret d'accueil, règlement intérieur, lui faire visiter les locaux, etc.

Ce moment doit être également un temps d'échanges privilégié pour aborder les questions de santé et sécurité au travail.

### 2. Accueil au poste

Cette étape de découverte et de formation est déterminante pour un travail de qualité en sécurité. Elle contient des éléments incontournables :

#### Préparer l'accueil du nouveau en intégrant les éléments issus de votre entreprise :

- le Document Unique
- les situations dangereuses du poste de travail
- les incidents, les accidents
- les informations recueillies auprès des salariés du poste (« ce qui pourrait faire mal en cours de travail ? »)
- la fiche de poste indiquant les situations dangereuses
- les solutions de prévention existantes et appliquées pour faire face à ces situations dangereuses

#### Réaliser l'accueil en faisant monter en compétences le nouveau pour que ce dernier :

- connaisse la réalisation des tâches du poste et puisse identifier les dysfonctionnements
- détecte les situations dangereuses, identifie les risques et mette en place les mesures de prévention adaptées

#### Suivre la montée en compétences du nouveau en :

- faisant des points d'étape réguliers
- évaluant les acquis des connaissances et le travail réellement effectué en sécurité

#### A terme, valider la formation du nouveau et donc son autonomie en Santé & Sécurité

L'accueillant a pour mission de former le nouveau, de le protéger et de l'intégrer.



# INTÉGRER LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS L'ENTREPRISE

PHASE D'ACCUEIL GÉNÉRAL			
ETAPES DE L'ACCUEIL	TYPES D'ACTIONS / INFORMATIONS / SUPPORTS POSSIBLES	EVALUATION A POSTERIORI	PERSONNEL ACCUEILLANT
1. PRÉPARATION DE L'ARRIVÉE ET ACCUEIL DANS L'ENTREPRISE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'accès à l'entreprise</li> <li>Coordonnées de contact dans l'entreprise</li> <li>Information de l'arrivée d'un nouveau</li> <li>Etc.</li> </ul>	-	
2. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation du travail</li> <li>Visite des locaux</li> <li>Process général / qualité</li> <li>Connaissance des principaux risques</li> <li>Présentation des règles de sécurité</li> <li>Mise à disposition des Equipements de Protection Individuelle (EPI)</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quiz</li> <li>TutoPrév'</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un membre de la direction des ressources humaines</li> <li>Un membre du service Hygiène Sécurité Environnement (HSE)</li> <li>Un membre de l'encadrement</li> <li>Etc.</li> </ul>
3. REMISE DE DOCUMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Livret d'accueil</li> <li>Livret Sécurité</li> <li>Règlement Intérieur</li> <li>Etc.</li> </ul>		
4. RÉALISATION DE FORMATION(S) (optionnelle si prévue lors de l'accueil au poste)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de matériels</li> <li>Sensibilisation aux produits chimiques</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quiz</li> <li>Tests pratiques</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un formateur interne du service Hygiène Sécurité Environnement (HSE)</li> <li>Un membre de l'encadrement</li> <li>Etc.</li> </ul>

PHASE D'ACCUEIL AU POSTE			
ETAPES DE L'ACCUEIL	TYPES D'ACTIONS / INFORMATIONS / SUPPORTS POSSIBLES	EVALUATION A POSTERIORI	PERSONNEL ACCUEILLANT
1. PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites</li> <li>Etc.</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueillant au poste (ex. tuteur, maître d'apprentissage)</li> </ul>
2. PRÉSENTATION DU POSTE DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collègues</li> <li>Production, qualité</li> <li>Technologies : machines, matériels</li> <li>Etc.</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un membre de l'encadrement</li> <li>Un collègue</li> <li>Un membre du service HSE</li> <li>Etc.</li> </ul>
3. PRÉSENTATION DES RISQUES AU POSTE DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiches de poste intégrant la sécurité</li> <li>Consignes de sécurité</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quiz</li> <li>Etc.</li> </ul>	
4. RÉALISATION DE FORMATION(S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de matériels spécifiques</li> <li>Utilisation de produits chimiques</li> <li>Sensibilisation</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quiz</li> <li>Tests pratiques</li> <li>Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un formateur interne</li> <li>Un membre du service HSE</li> <li>Un membre de l'encadrement</li> <li>Etc.</li> </ul>
5. VALIDATION DES ACQUIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec le nouveau</li> <li>Observations du nouveau à son poste</li> <li>Analyse des évaluations a posteriori</li> <li>Remise à niveau si écarts constatés</li> <li>Etc.</li> </ul>	-	

## MON CAHIER DE L'ACCUEILLANT

Votre cahier de l'accueillant va vous aider à structurer l'arrivée du nouveau. Il est constitué de plusieurs fiches à remplir en fonction de votre entreprise et de votre organisation. Il servira à la personne désignée dans votre entreprise pour accueillir le nouvel arrivant.

### MA DÉMARCHE D'ACCUEIL ACTUELLE

PHASE D'ACCUEIL GÉNÉRAL			
ETAPES DE L'ACCUEIL	TYPES D'ACTIONS / INFORMATIONS / SUPPORTS POSSIBLES	EVALUATION A POSTERIORI	PERSONNEL ACCUEILLANT

PHASE D'ACCUEIL AU POSTE			
ETAPES DE L'ACCUEIL	TYPES D'ACTIONS / INFORMATIONS / SUPPORTS POSSIBLES	EVALUATION A POSTERIORI	PERSONNEL ACCUEILLANT

5

## FICHE ACCUEIL GÉNÉRAL



SOCIAL

- Présentation de l'entreprise
  - Activités
  - Organisation des services
  - Organigramme
  - Plan du site
  - Etc.
- Organisation du travail
  - Horaires / pauses
  - Instances représentatives du personnel
  - Etc.
- Visite des locaux y compris vestiaires, sanitaires, infirmerie,...

7

### EXISTANT

Area with horizontal dotted lines for existing information.

### À AMÉLIORER

Area with horizontal dotted lines for areas to be improved.

# SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

PERMETTRE AU NOUVEL ARRIVANT D'IDENTIFIER AU PLUS TÔT LES SITUATIONS À RISQUES SPÉCIFIQUES À VOTRE MÉTIER, ET DE PROPOSER DES MESURES DE PRÉVENTION



## IMPORTANT

Rendez-vous sur le site de l'INRS rubrique « TutoPrév' » pour découvrir ces documents

<https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauces/demarche-TutoPrev.html>

# SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS



Outil destiné à **tous les publics de nouveaux arrivants** dans l'entreprise.

**Finalité** : permettre à l'accueillant de **vérifier** si le nouvel arrivant est **en capacité à repérer les dangers** liés à la situation de travail et de proposer des mesures de préventions adaptées.

A partir de là, on pourra mettre en place des actions particulières si nécessaire.

# SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

## Liste de TutoPrev' Accueil existants



### TutoPrev' accueil existe actuellement pour 13 secteurs d'activité

- Aide à la personne à domicile et en établissement (ED 4463)
- BTP (ED 4455)
- Commerce (ED 4470)
- Hôtellerie-Restauration (ED 4467)
- Logistique (ED 4439)
- Maintenance industrielle (ED 4337)
- Métiers de bouche (ED 4473)
- Métiers de la beauté (ED 4474)
- Métiers de l'énergie du bâtiment (ED 4464)
- Métiers du bois (ED 4471)
- Réparation automobile (ED 4456)
- Transport routier de marchandises (ED 4461)
- Travail de bureau (ED 4469)

- BTP (mise à jour fin janvier 2025)
- Maintenance industrielle (mise à jour fin janvier 2025)
- Travail de bureau (mise à jour 1<sup>er</sup> semestre 2025)
- Métiers de la propreté (1<sup>er</sup> semestre 2025)
- Plasturgie (fin 2026)

# SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS



- **3 ou 4 planches illustrées** qui représentent des environnements de travail, caractéristiques du secteur d'activité
- **1 fiche de restitution** permettant d'identifier les risques et de proposer des solutions
- **3 ou 4 fiches « mémo tuteur »** qui sont destinées aux personnes chargées de l'accueil



# SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS



TUTOPRÉV' ACCUEIL RESTAURATION TRADITIONNELLE  
HÔTELLÈRE RESTAURATION

Mesures de prévention

Éléments de correction

TUTOPRÉV' ACCUEIL RESTAURATION TRADITIONNELLE  
HÔTELLÈRE RESTAURATION



N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Chute de plain-pied	Nettoyer immédiatement les sols sales ou humides (drossage, rinçage, séchage). Vérifier correctement les pièces. Assurer une bonne évacuation des eaux de lavage.	Choisir des revêtements de sol antidérapants.	Porter des chaussures à semelles antidérapantes de type SAC.	Mettre en place une signalétique en cas de sols humides ou lisses. Donner la consigne de signaler toute fuite provenant de machines ou équipements.
2	Coupure	Utiliser des couteaux adaptés à la tâche à réaliser. Ranger les couteaux après utilisation.		Porter des gants anticoupures lors des phases d'épluchage et de découpe.	Sensibiliser le personnel aux risques de coupure.
3	TMS	Assurer l'entretien et l'affûtage/affilage réguliers des couteaux et autres ustensiles.			Former à l'affûtage/affilage des couteaux.
4	Électrisation	Suivre l'état des équipements, signaler les équipements défectueux ou instables.			Sensibiliser le personnel au risque électrique.
5	Postures contraignantes	Adapter la hauteur et la profondeur des bacs à l'aide de réhausseurs de bac.			Former les salariés à la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (prop).
6	Brûlures	Identifier les espaces pour les plats chauds à la plonge.			
7	Coupure	Jeter la vaisselle dès qu'elle présente un risque de coupure. Supprimer l'essuyage manuel des verres pour lui préférer l'utilisation d'un lave-verre avec cosmocour.			Sensibiliser le personnel aux risques de coupure lors de l'essuyage des verres.
8	Chute dans les escaliers	Supprimer les éléments encombrants ou glissants au sol. Organiser le travail de manière à éviter la précipitation dans les escaliers. Utiliser un monte-charge. Réparer les sols endommagés. Assurer un éclairage adapté et suffisant.	Équiper les escaliers de rambarde et de rampes. Équiper les marches d'un revêtement antidérapant.	Porter des chaussures à semelles antidérapantes.	Sensibiliser le personnel aux risques de chutes dans les escaliers. Signaler toute défectuosité (nez de marche, etc.).
9	Addictions	Partager la prise de conscience collective liée à ce risque. Garantir des conditions de travail satisfaisantes pour réduire le risque de pratiques addictives.			Sensibiliser les salariés aux risques liés aux addictions.
10	Circulation - collision entre personnel	Organiser et respecter les circulations entre la salle et la cuisine (séparation des flux entrée/sortie, hublot aux portes...).			Indiquer clairement par une signalétique appropriée les sens de circulation.
11	Psychosociaux (RPS), stress	Participer à la bonne communication entre membres de l'équipe. Veiller à l'équilibre de la charge de travail, y compris lors des coups de feu et échanger avec l'encadrement sur les situations problématiques.			Sensibiliser le personnel aux risques psychosociaux.
12	Risque routier	Organiser l'espace livraison et les déplacements (espace de prise des commandes, recherche d'itinéraires...). Veiller à l'entretien des véhicules. Vérifier avant chaque utilisation les équipements de sécurité du véhicule.		Porter les équipements de protection (gants au casque en scooter).	Former les salariés à la conduite en sécurité. Donner les consignes de conduite en sécurité (ne pas téléphoner, respecter le Code de la route...).

# SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS



## TutoPrév' Interactif existe actuellement pour 10 secteurs d'activité

- Aide à la personne à domicile et en établissement (Outil 122)
- BTP (Outil 113)
- Commerce (Outil 121)
- Hôtellerie-Restauration (Outil 120)
- Logistique (Outil 118)
- Maintenance industrielle (Outil 117)
- Métiers de l'énergie du bâtiment (Outil 119)
- Réparation automobile (Outil 114)
- Transport routier de marchandises (Outil 115)
- Travail de bureau (Outil 116)

## 3 sont en cours de création :

- Métiers du bois
- Métiers de la bouche
- Métiers de la beauté

# SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

## TUTOPRÉV' interactif

Hôtellerie  
Restauration



Copyright illustrations : Jean-André Deledda pour l'INRS

Commencer ▶

TUTOPRÉV'  
interactif

Restauration traditionnelle - Situations à risque



De quel risque principal s'agit-il ?

- Risque de coupure
- Risque lié à la circulation et de collision entre personnels
- Risque de chute

Mauvaise réponse.  
Il s'agit d'un risque lié à la circulation et de collision entre personnels.

Choisissez les mesures de prévention adaptées ▶

# SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

TUTOPRÉV'  
Interactif

Restauration traditionnelle - Situations à risque



De quel risque principal s'agit-il ?

- Risque de coupure
- Risque lié à la circulation et de collision entre personnels
- Risque de chute



**Bonne réponse !**  
Il s'agit d'un risque lié à la circulation et de collision entre personnels.

Choisissez les mesures de prévention adaptées ▶



TUTOPRÉV'  
Interactif

Restauration traditionnelle - Situations à risque



Parmi ces 4 propositions, choisissez 2 actions adaptées à la prévention du risque identifié.

- Placer un oculus aux portes
- Prévoir un revêtement de sol antidérapant
- Jeter la vaisselle dès qu'elle présente un risque de coupure
- Indiquer clairement par une signalétique appropriée les sens de circulation



**Bravo !**  
Vous avez proposé des actions permettant de réduire le risque.

Continuer ▶



Risque lié à la circulation et de collision entre personnels

# ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES



## Agir suite à un accident du travail

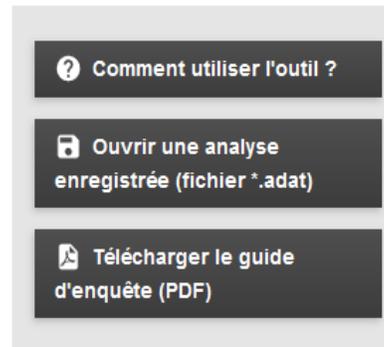
Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, cet outil propose une aide pour mettre en place des actions correctives suite à un accident du travail, afin qu'il ne se reproduise pas.

Chaque accident est particulier et un outil comme celui-ci ne peut traiter l'ensemble des accidents possibles. Vous avez donc la possibilité d'ajouter dans l'outil des causes spécifiques et d'associer à ces causes des mesures de prévention adaptées à votre situation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des risques professionnels et pourront venir alimenter le plan d'actions de votre Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Avant d'utiliser l'outil en ligne, il est nécessaire d'effectuer une enquête sur les circonstances de l'accident survenu dans votre entreprise. Pour ce faire, vous pouvez télécharger le guide d'enquête proposé dans la barre de menu de l'outil.

**Attention, si vous quittez une évaluation en cours sans enregistrer vos données, elles seront perdues.**



## Grille d'analyse AT

<https://www.inrs.fr/publications/outils/agir-suite-AT/outil.html>



# ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

*Risk Hour est un jeu de plateau hybride destiné ([Site Carsat HdF – Risk Hour](#)) :*

- aux entreprises
- aux établissements d'enseignement supérieur

« *une approche ludique et collaborative de la prévention* »



Comprendre les mécanismes contribuant à une analyse pertinente

Plonger les participants dans une expérience immersive coopérative

Analyse d'un accident du travail pour en définir les causes, les actions correctives et éviter ainsi un nouvel accident

*Mise en lumière de points essentiels :*

- Le recueil des faits
- L'analyse en groupe de travail
- Le dialogue social
- Le fait que chacun a un rôle à jouer en entreprise

[Demander des boîtes de jeu](#)



[Vidéo Risk Hour](#)

# LES FICHES « SOLUTIONS »

## Classement par secteurs d'activité

- + Bâtiment et travaux publics
- + Beauté, soins esthétiques
- + Commerce de détail
- + Commerce de gros et logistique
- + Restauration, métiers de bouche
- + Industrie
- + Services
- + Transport, environnement

## Classement par thématiques

- + Horaires atypiques
- + Manutentions manuelles
- + Risques biologiques
- + Risques liés au bruit
- + Risques chimiques
- + Risques de chutes
- + Risques psychosociaux
- + Risques routiers
- + Risques liés au stockage d'énergie
- + Stockage

Il existe plusieurs fiches  
pour chaque métier

<https://www.inrs.fr/publications/fiches-solutions.html>

# LES FICHES « SOLUTIONS »

## Exemple de fiche pour les métiers de bouche

Solutions de prévention  
RISQUES DE BRÛLURES



### Prévenir les risques de brûlures dans les métiers de bouche et la restauration

L'utilisation de feux, plaques, fours ou friteuses et la manipulation de contenants ou d'ustensiles chauds sont à l'origine de nombreuses brûlures par contact ou projection de liquide chaud. Ces brûlures peuvent être bénignes mais aussi parfois très graves. Il est possible de prévenir ces risques par l'aménagement de l'espace de travail, le choix des équipements et la formation du personnel.

#### Aménagez l'espace de travail

- Dédiez les zones de cuisson à cette seule activité.
- Organisez les zones de circulation à l'écart des zones de cuisson.
- Aménagez et identifiez dans l'espace de plonge, les zones de dépôt des contenants chauds.

#### Choisissez des équipements adaptés

- Choisissez des équipements sûrs (marquage CE) et respectez les instructions prescrites par le fabricant (réglage, thermostat, procédures de nettoyage, maintenance, etc.).
- Choisissez du matériel de cuisson (fours, rôtisserie, etc.) équipé de doubles parois.
- Privilégiez la cuisson par induction à la cuisson au gaz.
- Choisissez des outils équipés de poignées isolantes (pincettes plats chauds, queues de casseroles, poêles, ustensiles, etc.).
- Mettez à disposition des moyens de manutention (chariot, desserte) pour déposer et transporter les pièces chaudes.
- Assurez-vous que la température de l'eau chaude sanitaire ne dépasse pas 55°C.

Solutions de prévention  
RISQUES DE BRÛLURES

#### Utilisez les friteuses en sécurité

- Choisissez une friteuse avec vidange automatique de l'huile et équipez-la d'un dispositif anti-débordement tel que « bague » ou « anneau ».
- Installez la friteuse suffisamment loin des tables de cuisson et des points d'eau.
- Placez les sectionneurs d'énergies (gaz ou électricité) de façon qu'ils soient accessibles et situés en dehors des zones à risque d'inflammation.
- Installez un système d'extinction automatique. À défaut, équipez-vous d'un couvercle ou d'une couverture ignifugée pour couvrir la friteuse en cas de début d'incendie.
- Veillez à ce que la friteuse ne fonctionne pas sans surveillance.
- Effectuez les vérifications réglementaires et opérations de maintenance prescrites par le fabricant dans la notice d'instructions.

#### Formez les salariés et faites porter les équipements de protection individuelle

- Formez les salariés aux bonnes pratiques : queues de casserole positionnées à l'intérieur des plans de travail et pas au-dessus d'un « feu », casseroles remplies au ¾ au maximum, choix des huiles en fonction des températures de cuisson, égouttage des aliments avant de les plonger dans la friteuse.
- Affichez au poste de travail les instructions de nettoyage à chaud des plaques de cuisson, salamandres, plancha, etc.
- Mettez à disposition et faites porter des gants de protection anti-brûlures et des tabliers de protection adaptés à l'activité lors de la manipulation des plats chauds, broches, etc.
- Formez les salariés aux conduites à tenir en cas de brûlures et mettez à disposition une trousse de secours adaptée aux soins des brûlures thermiques. Votre médecin du travail peut vous conseiller.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Documents INRS disponibles sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) :

• La restauration traditionnelle. Prévention des risques professionnels, ED 880

• La restauration rapide. Aide au repérage des risques, ED 933

• La restauration collective. Aide au repérage des risques professionnels, ED 6075

Sites web : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) [www.amsli.fr](http://www.amsli.fr)

Édition INRS ED 4498 - 1<sup>re</sup> édition - Juillet 2022 - ISBN 978-2-7389-2771-2  
- Conception graphique : Catherine Boudier - « i-concept » - Illustrations : Endaless/Alamy.com - Dispositif de signalement en format web



# LES FICHES « COMMENT BIEN CHOISIR SON MATÉRIEL ? »

Fiches « Comment bien choisir son matériel » à récupérer sur [ameli.fr](https://ameli.fr) [Lien](#)

## Exemple pour l'Industrie « Comment Bien Choisir un portique d'atelier »



### COMMENT BIEN CHOISIR UN PORTIQUE D'ATELIER MOTORISÉ MOBILE QUI PRÉSERVE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS ?

Les points clés à prendre en compte dans la commande



En mécanique industrielle, il est fréquent d'avoir à déplacer des gabarits, des moules ou tout autre outillage nécessaire à la confection ou à la fabrication de produits finis. Ces éléments sont souvent déplacés à la main ou à l'aide de simples chariots.

Or, la manipulation et le déplacement de charges lourdes exposent à des risques d'accidents du travail liés aux manutentions manuelles (lombalgies, possibles fractures ...) et à des maladies professionnelles de type TMS (troubles musculosquelettiques).

Cette fiche a pour objectif de vous aider à choisir un dispositif facilitant le déplacement de charges lourdes en sécurité. Et pour ce faire, l'utilisation d'un portique d'atelier motorisé mobile peut être la solution.

#### LES POINTS CLÉS

##### ⇨ Conception / Fonctionnalités

Point important : Avant toute installation, il est nécessaire de procéder à une étude des besoins et de faisabilité, en tenant compte des charges à déplacer, de l'atelier, de la portée du portique de manutention, de la hauteur et du levage et la mobilité. Cela vous permet d'établir le cahier des charges adapté à vos besoins.

CBCM07 - V01.09.2022

- Le portique d'atelier motorisé mobile doit :
- Être neuf et conçu conformément aux normes en vigueur (Notice CE - conformité Directive 2006/42/CE et Norme CM66) ;
  - Être conçu en acier, Inox ou aluminium, en sachant que ce dernier doit être privilégié, car très léger à vide (moins de 100 Kg) ;
  - Être équipé d'une poutre horizontale soutenue par 2 poteaux latéraux ;
  - Être équipé d'un palan électrique, dont la commande peut-être une radiocommande ou une boîte à boutons, avec un arrêt d'urgence sur cette boîte et sur le portique ;
  - Être réglable en hauteur selon l'atelier et les charges à soulever et/ou à déplacer ;
  - Être muni de 4 roulettes pivotantes en polyamide ou en polyuréthane (pour les portiques de plus de 3,2 tonnes), dont 2 avec freins de blocage, permettant un déplacement à vide ou en charge (en respectant les indications de la notice d'utilisation) ;
  - Être motorisé en cas de déplacements réguliers avec charge, tout en évaluant l'ensemble des risques liés à ces déplacements et en s'assurant que la charge à déplacer soit toujours en position basse.

##### ⇨ Raccordement / Energies / Fluides / Contrôle

Le palan doit être raccordé électriquement et muni d'une fin de course haut et bas ; L'utilisation d'un enrouleur ou d'une guirlande d'alimentation est à privilégier. Une vérification initiale de mise en service doit être réalisée par le fabricant, et une vérification périodique annuelle est obligatoire (réalisée par un organisme agréé). Les accessoires de levages (élingues, équilibreur de charge...) seront vérifiés lors de la mise en service et annuellement.

##### ⇨ Aménagement du poste de travail

- Prévoir une zone de circulation du portique sans obstacles et aménager la zone, afin d'avoir une bonne visibilité et ainsi éviter toutes collisions ;
- S'assurer d'avoir un sol lisse et propre, sans pente, et tenir compte de l'inertie de la charge ;
- Se conformer à la notice d'utilisation du fabricant ;
- S'assurer d'avoir un éclairage suffisant (lampes LED 500 lux, orientées de façon à éviter les éblouissements) permettant de ne pas perturber la vision des opérateurs pendant l'utilisation ;
- Etablir une procédure d'utilisation.

##### ⇨ Entretien / Nettoyage

L'entretien doit être assuré à l'aide d'un contrat de maintenance avec le fournisseur ou par toute personne compétente.

Les accessoires doivent être vérifiés en interne avant chaque utilisation, et chaque matériel défectueux doit immédiatement être remplacé par un neuf.

##### ⇨ Formation / Information / Documentation

La formation liée à l'utilisation de l'équipement en sécurité doit être incluse dans la prestation du fournisseur.

L'employeur doit délivrer une autorisation de conduite de ces portiques pour le personnel concerné, faisant suite à la délivrance d'une aptitude médicale par le médecin du travail, à une formation spécifique avec une évaluation de type CACES R464.

CBCM07 - V01.09.2022

#### POUR ALLER PLUS LOIN

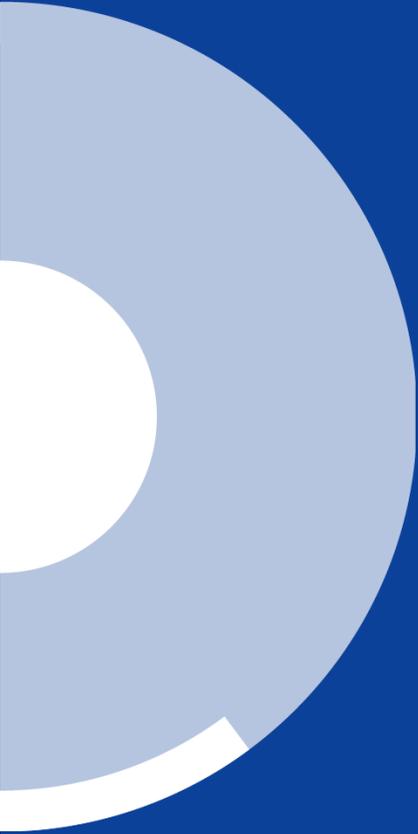
- Site web : [ameli.fr/traitement-metals](https://ameli.fr/traitement-metals)
- Site web : [inrs.fr/mecanique-industrielle](https://inrs.fr/mecanique-industrielle)
- Documentation INRS :

ED 6178 : Mémento de l'élingueur

ED 6105 : Pont roulant

ED 6339 : Vérifications réglementaires des machines, appareils et accessoires de levage





# 6 – LES INCITATIONS FINANCIÈRES : LEVIERS DE PRÉVENTION

# LES CONTRATS DE PREVENTION



## Recevabilité

- Effectif < 200 salariés (SIREN)
- CNO valide
- Être à jour de ses cotisations
- DUERP à jour
- Pas d'injonction en cours ni de majoration
- Réponses à nos préconisations

## Réalisation et montant

- Echanges avec l'agent de terrain CS/IC sur l'EvRP
- Durée souhaitée 18 mois (avenant délai possible jusqu'à 3 ans max)
- Montant maxi 75 000 € ou selon plafond CNO
- Volet formation & communication obligatoire

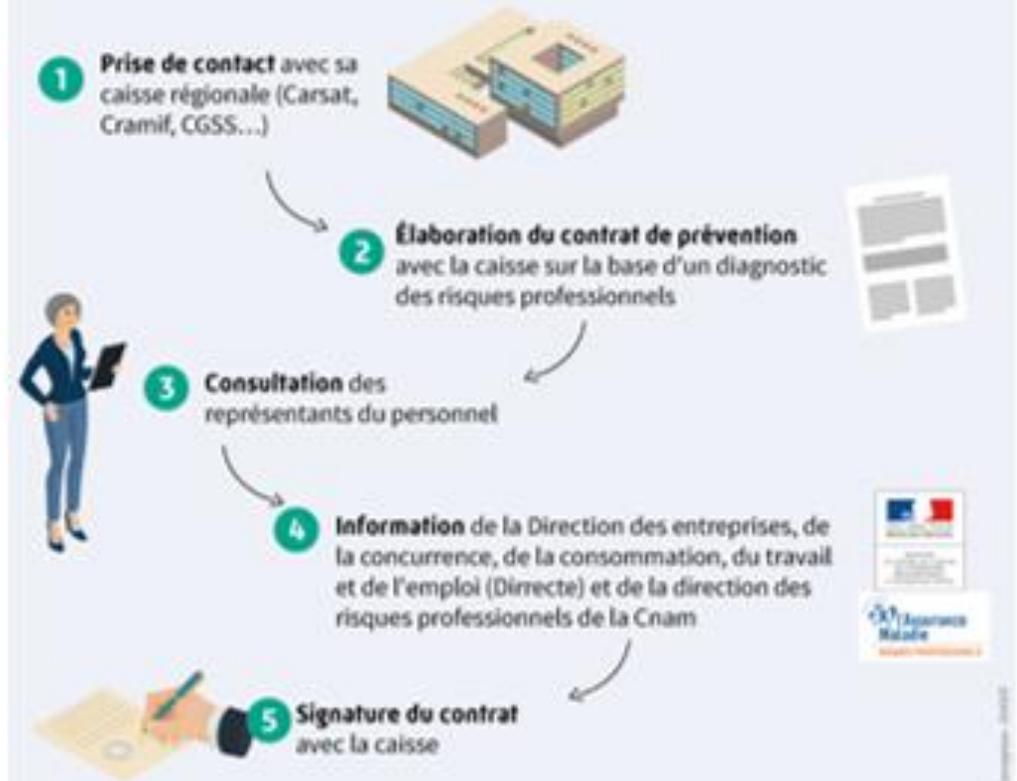
# LES CONTRATS DE PREVENTION

de 1 à 199 salariés

## Les Contrats de Prévention Comment formuler sa demande ?

[contratprevention@carsat-nordpicardie.fr](mailto:contratprevention@carsat-nordpicardie.fr)

### Comment en faire la demande ?



# LES SUBVENTIONS PREVENTION

- Un dispositif transversal ou sectoriel pour les entreprises de **moins de 50 salariés**
- Un ciblage sur un risque ou secteur d'activité, en lien avec les priorités de prévention : équipements, conseil / accompagnement, formation, ...
- Un déploiement grâce aux relais des partenaires, fournisseurs, branches professionnelles et d'une communication institutionnelle
- Une aide maximale de **25 000 €**, une participation plafonnée à 70% du montant HT de l'investissement de l'entreprise
- Enveloppe budgétaire régionale annuelle

# LES SUBVENTIONS PREVENTION

## ➤ Conditions d'attribution (1/2) :

- Effectif de l'entreprise inférieur à 50 salariés au régime général
- Être à jour de ses cotisations URSSAF
- Document unique d'évaluation des risques à jour depuis moins d'un an  
Représentants du personnel informés de la démarche
- Adhésion de l'entreprise à un service de santé et de prévention au travail
- Disponibilité budgétaire de votre Caisse régionale

# LES SUBVENTIONS PREVENTION

## ➤ Conditions d'attribution (2/2) :

- Investissements qui respectent les **conditions générales** d'attribution et qui sont conformes au **cahier des charges de la subvention**
- **Les équipements** doivent être **neufs** et ne peuvent pas être financés par crédit-bail, leasing ou sous la forme d'une location de longue durée

# LES SUBVENTIONS PREVENTION

En 2025 Budget : **3 910 187 €**

Période de validité à **partir du 1er janvier 2025** :

- Demandes de subvention en 2025 pour du matériel, formation, ... **réalisé en 2025** (livraison, installation, réalisation) Facture d'acompte 2024 acceptée.
- Justificatifs à envoyer : bons de commandes, factures acquittées, bons de livraison, extraits de relevé bancaire

**Exclusivement en ligne sur Net-Entreprise  
Compte Entreprise**

# LES SUBVENTIONS PREVENTION

- RPS Accompagnement
- Amiante
- TOP BTP
- Construction de maisons individuelles
- Subvention régionale Culture de prévention
- Captage fumées de soudage
- Captage fumées de diesel
- Captage Cabine de peinture
- Captage zone de préparation
- Captage réseau haute dépression
- Captage réseau prothésistes dentaires
- Risques chimiques équipements
- Risques chimiques Formations  
Accompagnement

# SUBVENTION PREVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

**Pour qui ?** toutes les entreprises relevant du régime général ainsi que les travailleurs indépendants cotisant à l'assurance volontaire

**Pour quoi ?** Des actions visant à participer via des subventions :

- au financement d'équipements, de prestations ou de formations
- à la réalisation d'actions de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques (*=actions de communication*);
- aux aménagements de postes de travail (au sens PDP) ;
- à la prise en charge des frais de personnel dédiés à la mise en œuvre d'actions financées par le fonds

# MODALITES DE FINANCEMENT

Objet de financement Subvention correspondante	Taux de prise en charge	Plafonds par nature de financement sur la période 2024-2027
<b>Objet 1</b> : Actions de prévention (Equipements / Formations / Diagnostics)	70%	<b>25 000€</b> L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond
<b>Objet 2</b> : Actions de sensibilisation	70%	<b>25 000€</b> L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond
<b>Objet 3</b> : Aménagements de postes - PDP	70%	<b>25 000€</b> L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond (1 ou plusieurs salariés concernés)
<b>Objet 4</b> : Salaire préventeur		De manière forfaitaire à hauteur de <b>8 235 €</b> 1 demande par entreprise et par période de COG
<b>Plafond total</b>		<b>75 000€ pour les entreprises de moins de 200 salariés</b> <b>25 000€ pour les entreprises de plus de 200 salariés</b>

# 1 - ACTION DE PREVENTION

## « **EQUIPEMENTS**/ FORMATIONS/ DIAGNOSTICS »

Liste limitative d'équipements génériques et éprouvés en prévention  
Respect d'un cahier des charges

**1- équipements de transfert** : lève-personnes sur rails (config en H) en éts sanitaires ou médico-sociaux, avec moteurs et harnais ; potence de levage fixes ; portiques et ponts roulants – tonnage limité à 2 T, palonniers, préhenseurs, tubes de levages ; monte-charges pour les secteurs déménagement, restauration/métiers de bouche, et construction

**2- équipements roulants** : transpalettes électriques – tracteurs pousseurs/timons électriques/roues motorisées électriques – diable monte-escaliers électriques – brouettes électriques

**3- plans de travail réglables en hauteur** : tables élévatrices motorisées – plateformes à maçonner – recettes à matériaux

# 1 - ACTION DE PREVENTION

## « **EQUIPEMENTS**/ FORMATIONS/ DIAGNOSTICS »

4- autres équipements spécifiques :filmeuses / housseuses – ponts de carrossier pour véhicules légers) – dispositifs de bâchage/débâchage automatique de bennes – autolaveuses compactes – démonte-pneus et lève-roues – lave-verres avec osmoseur – bacs à shampoing et sièges de coupe à réglage électrique en coiffure – vitrines métiers de bouche – rails de manutention de carcasses de viande

*Evolution de la liste attendue (Mars 2025), en projet ajout :*

5 - équipements anti-vibratiles: outils portatifs (meuleuses, ponceuses, polisseuses : valeur lim expo vibrations) - sièges tous engins - équipements spécifiques (changement de process)

# 1 - ACTION DE PREVENTION

## « EQUIPEMENTS/ FORMATIONS/ DIAGNOSTICS »

L'offre déployée par les organismes de formation (OF) habilités par l'INRS et le réseau Carsat

Formations dirigeants et/ou personnes ressources :

- Interprofessionnel : « Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS », « Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'entreprise », « Devenir chargé(e) de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement »
- Sectoriel : « Développer et manager la prévention des risques » (SMS, Transport, Aide à domicile, Propreté), « Devenir animateur de prévention » (SMS, Transport, Aide à domicile et Propreté), « acteur PRAP IBC », « acteur PRAP 2S », « acteur prévention secours » APS ASD et TR

Formations de formateurs (OF exclus)

# 1 - ACTION DE PREVENTION

## « EQUIPEMENTS/ FORMATIONS/ **DIAGNOSTICS** »

- **Exigences concernant le choix du prestataire** → doit correspondre à l'un des profils suivants :
  - inscrit sur la liste des intervenants en prévention des TMS proposée par les caisses régionales
  - ergonome au sein d'un SPST si la prestation est facturée,
  - intervenant dans la démarche ADAPT-BTP proposée par l'OPPBTP,
  - chargé de mission ARACT,
  - consultant inscrit comme IPRP auprès de la DREETS
- **Exigences concernant la qualité du diagnostic produit** → doit restituer les points clés suivants
  - le contexte de l'entreprise et sa situation en matière d'AT/MP notamment TMS
  - les raisons motivant la réalisation d'un diagnostic,
  - la méthodologie (conditions d'association et de participation des salariés et des IRP au projet),
  - un descriptif précis de l'activité réalisée et des contraintes physiques et organisationnelles associées,
  - un plan d'action en cohérence avec le diagnostic

## 2 - ACTION DE SENSIBILISATION

### Objectif :

Participer au financement d'actions de sensibilisation et de communication des risques ergonomiques à destination des salariés.

### Modalités :

- Plusieurs types d'actions peuvent être financés :
  - Infographies print (papier) ou web : création d'infographies (affiches, modes opératoires) pour la prévention des risques ergo, documentation ...
  - Évènementiel interne de sensibilisation aux risques ergonomiques (frais de logistiques, frais de prestation de type animation/préparation/bilan externe par un prestataire)
- Une attestation sera demandée afin d'informer du format utilisé et du projet réalisé.

# 3 - LES AMÉNAGEMENTS DE POSTE DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

## Objectif :

Participer au financement de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail d'un salarié s'inscrivant dans une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle.

## Modalités :

- 1 demande pour 1 salarié pour l'ensemble des dépenses (travaux, équipements, prestations associées).
- Une copie de l'annexe 4 de l'arrêté du 16 octobre 2017 fixant le modèle d'avis d'aptitude, d'inaptitude, d'attestation de suivi individuel de l'état de santé et de proposition de mesures d'aménagement de poste dûment complétée par le médecin du travail.
- 1 attestation de l'employeur justifiant que le salarié occupe un poste l'exposant aux facteurs de risques ergonomiques

## 4 - FRAIS DE PERSONNELS DÉDIÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES

« Salaire de préventeur »

### Objectif :

Permettre aux entreprises d'acquérir en interne les compétences nécessaires à l'animation et la mise en œuvre d'un projet de prévention des risques ergonomiques.

### Modalités :

- Participation forfaitaire au financement des frais de personnel d'un salarié dédié à la prévention, qu'il soit en CDD ou CDI.
- Contrat de travail du salarié.
- Attestation type justifiant que le poste occupé par le salarié est directement lié à des actions de sensibilisation et de prévention des facteurs de risques ergonomiques.

# SUBVENTION RISQUES ERGONOMIQUES POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

**Formations** : offre calée sur l'offre entreprises Formation SP Risques Ergonomiques et adaptée aux TI adhérents AVAT

**Diagnostic ergonomique** : offre identique à l'offre entreprises Diagnostic SP Risques Ergonomiques → financement d'une prestation

**Équipements génériques** : même liste limitative d'équipements

# CONDITIONS D'ELIGIBILITE

L'attribution des aides pour **les entreprises relevant du régime général** est encadrée par des conditions d'éligibilité définies dans l'arrêté de 2010 » :

- Etre adhérent à un SPST (*y compris service autonome*)
- Avoir réalisé et mis à jour son DUERP depuis moins d'1 an (sauf pour les entreprises <11 salariés, sauf nécessité),
- Informer les IRP,
- Ne pas faire l'objet d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire,
- Ne pas avoir de contrat de prévention en cours ou au cours de deux années précédant sa demande,
- Être à jour des cotisations ATMP.

En revanche, elles ne s'appliquent pas aux **travailleurs indépendants ayant souscrit à l'AVAT** qui ont leurs critères d'éligibilité propres :

- Être à jour des cotisations sociales et adhérer à l'AVAT,
- Justifier que l'entreprise n'emploie pas de salariés à la date de la demande.

<https://view.genially.com/6748301b39942a7081ae3032>

# REGLES DE GESTION

Pour ces aides financières, **le principe du « 1er arrivé/1er servi »** s'applique au sein de chaque enveloppe définie en fonction des tranches d'effectif par région.

Les demandes seront reçues uniquement **via Net-Entreprise** (hormis pour les travailleurs indépendants).

Les entreprises présenteront **des factures acquittées faisant référence au « service fait »** :

- Il n'y a pas de gestion de réservation
- Sont éligibles les équipements livrés et des prestations réalisées sur l'année en cours

*Cela signifie que pour l'année 2025, sont pris en charge uniquement les investissements réalisés à partir du 1er janvier 2025 (la livraison de l'équipement et la réalisation de la prestation doivent concerner l'année en cours).*

L'entreprise devra également présenter des **attestations pour s'assurer du respect des conditions d'attribution.**

# BUDGET 2025

**11,4 M€ au niveau régional à destination des entreprises, ventilés par effectifs :**

Pour les entreprises de < 50 salariés	70 %	(HdF : 8 008 000€)
Pour les entreprises de 50 à 199 salariés	20 %	(HdF : 2 288 000€)
Pour les entreprises de > 199 salariés	10 %	(HdF : 1 144 000€)

# SUBVENTION PRÉVENTION / MODALITES D'OBTENTION

## Comment en faire la demande ?

1

Je réserve en ligne la subvention souhaitée depuis mon compte AT-MP, sur **net-entreprise.fr**

2

J'attends la confirmation de la prise en charge par la caisse dont je dépends (délai de 2 mois maximum).

3

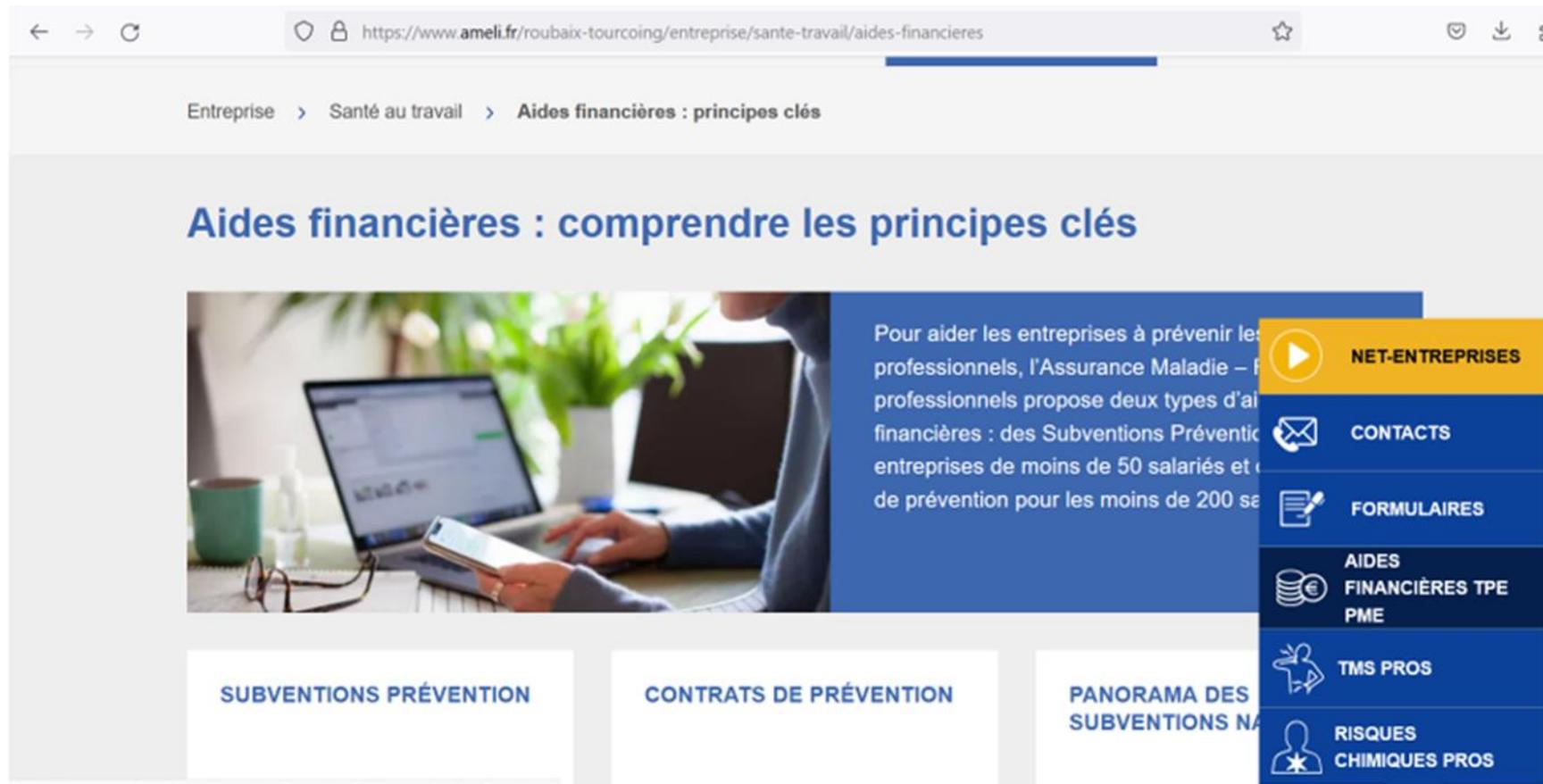
J'envoie les justificatifs demandés (attestation URSSAF, factures acquittées, RIB au format PDF) en complément des pièces justificatives spécifiques à la subvention demandée, au plus tard dans les 6 mois suivant la confirmation de la réservation et avant la date de fin de la subvention.

4

Je constate le versement de l'aide, effectué par virement bancaire.

<https://youtu.be/8Qk6vNJSme0>

# OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?



Entreprise > Santé au travail > Aides financières : principes clés

## Aides financières : comprendre les principes clés

Pour aider les entreprises à prévenir les accidents de travail, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels propose deux types d'aides financières : des Subventions Prévention pour les entreprises de moins de 50 salariés et des Contrats de Prévention pour les moins de 200 salariés.

- NET-ENTREPRISES
- CONTACTS
- FORMULAIRES
- AIDES FINANCIÈRES TPE PME
- TMS PROS
- RISQUES CHIMIQUES PROS

SUBVENTIONS PRÉVENTION    CONTRATS DE PRÉVENTION    PANORAMA DES SUBVENTIONS NA

# COMMENT NOUS CONTACTER ?

[contratprevention@carsat-nordpicardie.fr](mailto:contratprevention@carsat-nordpicardie.fr)



**MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION**